



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 073-217300672-20260420-2026D045-DE

Villes et Villages

Berger
Levrault

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D045 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET-

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 15

DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT « INCENDIE ET SECOURS »

Madame le maire informe que suite à la parution du décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022, il convient de désigner un correspondant « incendie et secours » qui sera l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours, dans la commune, sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation des élus et des habitants sur la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde, l'organisation des moyens de secours, la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Nicolas RAVEAUD étant candidat :

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour) :

- **DÉSIGNE** Nicolas RAVEAUD comme correspondant incendie et secours de la commune de la Chambre.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le **Villes et Villages**

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20260420-2026D046-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D046 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET-

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

DESIGNATION DU CORRESPONDANT COMMUNAL DÉFENSE

Madame le maire rappelle que chaque commune doit désigner un correspondant défense dont le rôle est d'assurer une mission d'information et de sensibilisation de la population aux questions de défense.

Il constitue l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et des associations pour l'organisation locale des cérémonies patriotiques.

Nathalie BRAUN se portant candidate,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Nathalie BRAUN comme correspondant défense.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D047 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations :

Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ELU ET D'UN REPRESENTANT SALARIE AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Madame le Maire rappelle la délibération 2023D058 par laquelle la commune a choisi d'adhérer au CNAS après avis du Comité Social Territorial, qui a permis à la collectivité de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses agents et l'attractivité de la collectivité (ou établissement public).

A la suite des élections, ils convient de renouveler nos représentants au sein de cette instance,

Après délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

1°) De désigner Philippe BOST, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de LA CHAMBRE au sein du CNAS.

2°) De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la commune de LA CHAMBRE au sein du CNAS.

3°) De désigner un correspondant (et éventuellement des adjoints) parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le **Villes et Villages**

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20260420-2026D048-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D048 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE POUR STAGIAIRE

Madame le maire informe l'assemblée que la commune a accueilli une stagiaire dans le cadre de ses études en droit, et par convention avec l'établissement d'enseignement, sur une période de quatre mois à raison de deux jours/ semaine.

Cette étudiante a notamment procédé à la préparation de la campagne d'archivage et à la mise à jour du site internet. La période de stage peut faire l'objet d'une contrepartie financière prenant la forme d'une gratification. Cette élève stagiaire ayant donné pleine satisfaction et accompli un travail intéressant pour la collectivité, Madame le maire propose de lui attribuer une gratification.

Un débat s'engage au sein du conseil.

Après délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer une gratification d'un montant de 500 € à cette étudiante ;
- **AUTORISE** Madame le maire à produire et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

Villes et Villages

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20260420-2026D049-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D049 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le maire cède la parole à Nathalie BRAUN, Présidente de la commission « subventions aux associations ». Nathalie BRAUN indique avoir travaillé avec Philippe BOST, Gérard JULLIARD et Julie HERMIER et relaie les propositions de la commission :

- Sou des écoles (voyage scolaire) :	5000€
- Boule ferrée du Bugeon :	2000€
- Les p'tits bonheurs de nos aînés :	350€
- Grizzly Bike Maurienne :	200€
- Coupons et boutonniers :	50€
- ASHM sport handicap :	500€

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de la commission associations pour l'attribution de subventions aux associations susmentionnées pour un montant de 8 100 €.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le **Villes et Villages**
ID : 073-217300672-20260420-2026D050-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D050 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

SUBVENTION TENNIS CLUB DE LA CHAMBRE

Madame le maire cède la parole à Nathalie BRAUN, Présidente de la commission « subventions aux associations ».

Charline PHILIPPON (présidente du club de Tennis de La Chambre) ayant quitté la séance. Nathalie BRAUN indique avoir travaillé avec Philippe BOST, Gérard JULLIARD et Julie HERMIER et relaie la proposition de la commission :

- Tennis club de La Chambre : 500€

Après délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité (13 voix pour)**

- **VALIDE** la proposition de la commission associations pour l'attribution de la subvention à l'association susmentionnée.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI



Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 073-217300672-20260420-2026D051-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D051 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DES MOINES PARCELLE B2276

Madame le Maire rappelle que la commune a engagé des démarches de régularisation d'emprises foncières, en vue de mettre à jour l'assiette de diverses voies communales qui empiètent sur du domaine privé, par l'acquisition à titre gratuit des parcelles concernées.

C'est le cas d'une partie du chemin des moines qui est toujours propriété la copropriété « résidence du petit bois », parcelle B2276. Le plan a été transmis au conseil préalablement à la séance.

Aussi le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir à titre gratuit la parcelle B 2276 de 36 m² la copropriété « résidence du petit bois », pour régulariser l'emprise foncière de cette portion de voie communale qui se situe sur leur propriété ; (valeur indicative pour la publicité foncière 19€/ m²)
- **DÉCIDE** de classer ce foncier dans le domaine public communal à compter de finalisation des formalités d'acquisition ;
- **DÉCIDE** de prendre en charge la totalité des frais engendrés par cette opération : frais de bornage et d'acte ;
- **CHARGE** l'étude de Maître Blanc, Notaire à la Chambre de la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** le Maire à représenter la commune et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet acte.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

Commune de La Chambre

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20260420-2026D052-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D052 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

REGULARISATION FONCIERE CHEMIN DES MOINES PARCELLE B2278

Madame le Maire rappelle que la commune a engagé des démarches de régularisation d'emprises foncières, en vue de mettre à jour l'assiette de diverses voies communales qui empiètent sur du domaine privé, par l'acquisition à titre gratuit des parcelles concernées.

C'est le cas d'une partie du chemin des moines qui est toujours propriété M. et Mme SIBUE, parcelle B2278. Le plan a été transmis au conseil préalablement à la séance.

Aussi le conseil municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'acquérir à titre gratuit la parcelle B 2276 de 42 m² la copropriété « résidence du petit bois », pour régulariser l'emprise foncière de cette portion de voie communale qui se situe sur leur propriété ; (valeur indicative pour la publicité foncière 19€/ m²)
- **DÉCIDE** de classer ce foncier dans le domaine public communal à compter de finalisation des formalités d'acquisition ;
- **DÉCIDE** de prendre en charge la totalité des frais engendrés par cette opération : frais de bornage et d'acte ;
- **CHARGE** l'étude de Maître Blanc, Notaire à la Chambre de la rédaction de l'acte ;
- **AUTORISE** le Maire à représenter la commune et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet acte.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI





Commune de La Chambre

Département de la Savoie

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le **Villes et Villages**

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20260420-2026D053-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026D053 SEANCE DU 20 AVRIL 2026

Le **20 avril 2026** à 19 H 30 le conseil municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par courrier électronique adressé à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mathilde SONZOGNI Maire.

Présents :

Mathilde SONZOGNI- Yannick MILLERET- Julie HERMIER- Philippe BOST- Nathalie BRAUN- André TRUCHET- Monique BASSI-LEGER – Nicolas RAVEAUD – Sandra MALENFANT –Gérard JULLIARD – Charline PHILIPPON – Michel MARTINET.

Procurations : Martine MARTY à Charline PHILIPPON
Gauthier SCHNEIDER à Nathalie BRAUN
Sindy BEKTAS à Sandra MALENFANT

Secrétaire de séance : Philippe BOST

Date de convocation du conseil municipal : 13/04/2026

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Votants : 15

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE, A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DE MAURIENNE

Madame le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR), le conseil municipal, par délibération du 2 novembre 2020, s'est opposé au transfert au profit de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Cependant, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, les EPCI qui n'auraient pas pris cette compétence, l'exerceront de plein droit le premier 1^{er} juillet 2027.

Toutefois, la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres : si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Aussi, Madame le maire propose au conseil municipal de s'opposer à ce transfert de compétence au profit de la Communauté de Communes Terres de Maurienne.

Vu les statuts de la communauté de communes Terres de Maurienne,

- Considérant que la Communauté de Communes Terres de Maurienne, qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient au 1^{er} juillet 2027.

En revanche, si avant le 27 mars 2027, au moins 25 % des communes représentant la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu ;

- Considérant que la commune réitère sa volonté de continuer d'exercer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes de Communes Terres de Maurienne, à compter du 1^{er} juillet 2027.

Fait à LA CHAMBRE, le 21 avril 2026,
Le Maire, Mathilde SONZOGNI

